Maître de conférences en sociologie au sein de l’institut AES de l’université Paris 1 où j’ai été recrutée en 2009 et membre du CESSP-CSE, je suis témoin, comme beaucoup d’entre vous, de tout ce que produisent les restructurations imposées, à marche forcée, à l’enseignement supérieur et à la recherche.

Elue pour un premier mandat au CA de l’ASES en 2014, puis au Conseil National des Universités en qualité de membre du bureau de la section 19 (sociologie, démographie), j’ai occupé une place malheureusement privilégiée - ☺ - pour continuer à observer et à essayer de lutter contre la dégradation de l’enseignement supérieur et la mise à mal des valeurs et principes qui en garantissent l’autonomie scientifique et politique. La lutte contre la mise en place du très mal nommé « suivi de carrière » par la CP-CNU – véritable mise au pas gestionnaire des enseignants-chercheurs par la direction de leurs établissements d’affectation, a occupé une part importante de mon mandat au sein de l’ASES. Cette implication au sein du CNU 19 a permis d’alimenter les réflexions déjà traditionnellement portées par l’association autour de la question de l’autonomie de l’évaluation portée par les pairs, de ses conditions de possibilités et de la façon dont on pouvait contribuer à en renforcer la légitimité, notamment contre la montée en puissance des principes gestionnaires qui ne cessent de gagner du terrain dans nos établissements. A l’heure où l’ensemble de la communauté se mobilise derrière les membres de la section 36 du CNRS dont le travail d’évaluation a été balayé et désavoué par le jury d’admission du CNRS, ces questions restent centrales et doivent continuer à nous maintenir éveillés et en lutte. C’est pour poursuivre ce combat et tous les autres, que je représente ma candidature au conseil d’administration de l’ASES, avec le souhait de poursuivre et renforcer mon implication dans la gestion et le maintien en haleine d’une des dernières institutions nationales qui nous reste.

Une association professionnelle telle que l’ASES constitue pour moi une ressource rare. Parce qu’elle repose sur un collectif « choisi » et non imposé par les logiques de regroupements institutionnels fondés sur les seuls critères d’une « excellence » aux contours non réfléchis, elle rend possible l’existence et l’entretien d’une parole alternative susceptible de nourrir des ripostes sur les fronts qui ne cessent de se dresser dans nos institutions respectives. Enfin, en centralisant, en produisant et en mettant à disposition de la communauté universitaire, des ressources susceptibles d’armer les projets et les actions des uns et des autres, elle constitue une réponse aux dégradations des conditions de travail (enseignement et recherche) auxquelles nous devons faire face dans nos établissements de rattachement.

Ma candidature au CA de l’ASES s’appuie ainsi sur une triple aspiration qui fait écho au travail mené de longue date par l’association :

  La volonté de participer au travail de contre feux engagé contre les représentations associées à notre discipline et à nos étudiants dans l’espace médiatique et académique.

  la volonté de participer à la diffusion de toutes les ressources (informationnelles, juridiques, pratiques) pouvant permettre à ceux qui ne souscrivent pas aux orientations politiques et institutionnelles actuelles, d’être « à la barre » sur leurs terrains respectifs, c’est-à-dire tous ceux où ils ont encore une voix à faire valoir.

  Et enfin, la volonté de participer à l’entretien et à l’amélioration de la transparence des procédures de qualification, de recrutement et de promotion dans nos institutions respectives, et ce pour maintenir à son plus haut niveau la qualité des recherches et des enseignements proposés dans l’Université et la recherche publique.

Christel Coton, le 14 juin 2017